

Bonnes résolutions 2013, la CCA m'aide à trier mes déchets !

Dans le cadre de sa politique de traitements des déchets, la Communauté de Communes de l'Abbevillois mène plusieurs actions afin d'améliorer le tri des déchets ménagers. Cela se traduit par la mise en place de points de collecte mais aussi par des outils de communication destinés à valoriser les déchets en vue de leur permettre le plus souvent possible une nouvelle vie

Ainsi, l'année 2012 a vu s'achever une campagne de réinstallation de colonnes de tri aux pieds des immeubles collectifs dans les différents quartiers d'Abbeville.

Ce renouvellement a fait suite aux travaux engagés pour le réseau chaleur qui ont parfois modifié les implantations existantes mais aussi à des dégradations volontaires.

L'équipement des immeubles se traduit par 2 colonnes de tri et un bac collectif :

- Une colonne dédiée au verre
- Une colonne dédiée aux emballages types : petits cartons, packs de lait, de jus de fruits, emballages plastiques, boîtes de conserves, journaux, magazines.

Pour ces différents emballages les locataires reçoivent des sacs de pré collecte préalablement remis aux gardiens d'immeuble. Une affichette pédagogique accompagne chaque sac et est apposée dans les entrées d'immeubles.

Les emballages ainsi récupérés dans les colonnes de tri sont à nouveau triés par la société Veolia et seront traités ultérieurement.

- Un bac collectif de couleur bordeaux est situé dans un local, là où se trouvait auparavant l'arrivée du vide-ordure. Sont récupérés dans ce bac les déchets alimentaires, non recyclables et non dangereux.

Ces derniers sont enlevés par la société IDEX. Située à Amiens; ils sont destinés à la méthanisation et au compostage.

Fin 2012, le secteur Aubépine a bénéficié de l'implantation de 8 PAV (Points d'Apport Volontaires) composés de 2 colonnes et de la distribution de 897 sacs de pré-collecte (lavables et réutilisables). Pour le secteur Picardie –Normandie, 10 PAV ont été installés et 916 sacs de pré-collecte distribués aux résidents.

Autre démarche, la distribution d'autocollants « Stop Pub ». A ce jour 3444 étiquettes ont été distribuées sur le territoire de la CCA. Ils sont déposés auprès de 27 points d'accueil du public (mairies et locaux de la CCA).